



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Credo21 Bon, un produit d'assurance de Credimo SA, entreprise d'assurance belge, Weversstraat 6-10, B-1730 Asse Belgique, www.credimo.be. Appelez le 02/454.10.10 pour de plus amples informations. En tant qu'entreprise d'assurance, Credimo SA est soumise au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers, Rue de la Congrès 12-14, B- 1000 Bruxelles. Ce document d'informations clés est d'application au 20/10/2025.

En quoi consiste ce produit?

Type: Le Credo21 Bon est une assurance d'épargne de la branche 21 de droit belge avec garantie de capital après déduction des frais, de la prime de risque éventuelle et des taxes éventuelles et rendement garanti.

Objectifs: placement d'argent, sur une période de 8 ans et 1 mois, de manière sécurisée.

Exclusivement prime unique (pas de versements complémentaires possibles), prime minimale de 2.500 EUR.

Taux d'intérêt garanti de 2,90 % attribué à partir du jour de la réception de la prime nette (versement hors coûts d'entrée et taxe sur prime) avec capitalisation, moyennant une formule d'intérêts composés. Le taux d'intérêt est garanti pendant les 8 premières années du contrat. Par la suite, l'assureur appliquera sur la réserve le taux d'intérêt en vigueur à ce moment jusqu'à la date de fin du contrat.

Le rendement dépend donc du taux d'intérêt garanti et de la période de détention effective du produit. Vous trouverez une illustration du rendement dans la rubrique 'Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?' dans le tableau des scénarios de performance.

Groupe-cible: Le Credo21 Bon s'adresse à l'investisseur particulier (habitant du Royaume). Cette assurance-épargne s'adresse aux épargnants, personnes physiques résidants du Royaume, qui ont une connaissance suffisante de la branche 21 et sont éventuellement familiarisés avec la branche 21, qui souhaitent placer leur épargne à moyen ou long terme, à un taux d'intérêt garanti, avec garantie de capital après déduction des frais, de la prime de risque éventuelle et des taxes éventuelles.

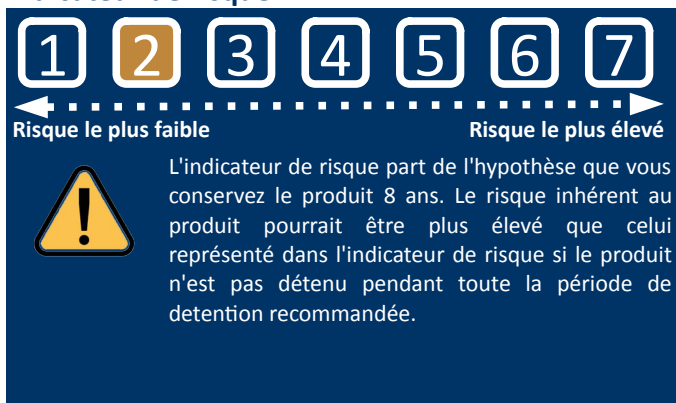
Avantages et coûts: Au terme du contrat ou lors du décès de l'assuré, seront versés au(x) bénéficiaire(s), la prime unique nette (= versement hors frais d'entrée dus) et les intérêts garantis capitalisés.

Credimo SA ne peut résilier unilatéralement ce contrat. Le contrat prendra fin au terme du contrat, au décès de l'assuré ou en cas de rachat total.

Le montant de ces prestations figure dans la section «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?». Le rendement n'est pas influencé par le montant de la prime versée.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque le plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Toutefois, vous bénéficiez d'un système de protection des consommateurs (voir la section 'Que se passe-t-il si Credimo n'est pas en mesure d'effectuer les versements?'). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Investissement: 10.000 € - Prime d'assurance : n.a.

Scénarios en cas de vie		1 an	4 ans	8 ans et 1 mois (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	9.776 EUR	10.763 EUR	12.570 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,25 %	1,86 %	2,87 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	9.776 EUR	10.763 EUR	12.585 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,25 %	1,86 %	2,88 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	9.776 EUR	10.763 EUR	12.600 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,25 %	1,86 %	2,9 %
Scénario favorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	9.776 EUR	10.763 EUR	12.614 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,25 %	1,86 %	2,91 %

Scénario en cas de décès		1 an	4 ans	8 ans et 1 mois (période de détention recommandée)
En cas de décès	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	10.290 EUR	11.211 EUR	12.600 EUR

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans et 1 mois, de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Les montants indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Les montants ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, ce qui peut également influencer les montants.

Que se passe-t-il si Credimo n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires. En outre, les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires disposent d'un privilège sur l'ensemble des actifs de l'assureur.

Par ailleurs, le contrat est protégé par le Fonds de garantie sur base du régime de protection valant pour les produits de la branche 21. Celui-ci intervient si Credimo est resté en défaut et s'élève actuellement à maximum 100.000 EUR par preneur d'assurance par compagnie d'assurance. Pour les montants supérieurs, seuls les premiers 100.000 EUR sont garantis. Pour le montant restant, l'épargnant supporte donc le risque de perdre celui-ci totalement ou partiellement.

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10.000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans et 1 mois
Coûts totaux	515 EUR	448 EUR	0 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	-5,15 %	-1,04 %	0,00 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	n.a.	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	n.a.	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction du portefeuille	n.a.	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	n.a.	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 8 ans et 1 mois. Par sa nature, l'opération de capitalisation est un mode d'investissement se portant par excellence sur le long terme. Nous recommandons une période de détention de **8 ans et 1 mois** afin de permettre à la prime versée d'avoir le temps d'être capitalisée et compte tenu de la législation fiscale d'application en ce moment. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée, cela peut avoir un impact sur la performance du produit. Pour un investissement jusqu'à la fin de la période de détention recommandée : voir la section «Que va me coûter cet investissement?».

Rachat: Seul un rachat total est possible.

Indemnité de rachat de 5 % de la réserve d'épargne, diminué de 1 % par an durant les 5 dernières années, pour atteindre 0 % au terme du contrat. Une demande de rachat peut être présentée au moyen d'une demande datée et signée par le preneur d'assurance.

Risques: Cette assurance d'épargne branche 21 peut comporter certains risques dans le cas d'un rachat anticipé:

- des frais de rachat peuvent être imputés;
- les frais de rachat peuvent être majorés sur base de la valeur de marché du montant racheté.

Cette assurance d'épargne branche 21 est sujet au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le souscripteur puisque le taux d'intérêt est garanti pendant la durée du contrat.

Aucune indemnité n'est due en cas de résiliation dans les 30 jours qui suivent l'entrée en vigueur du contrat.

Comment puis-je introduire une réclamation?

Pour toute question vous pouvez, en première instance, vous adresser à votre intermédiaire d'assurance. Toutes les plaintes concernant ce produit peuvent être transmises à Credimo, Service de Gestion des Plaintes (gestiondesplaintes@credimo.be), Weversstraat 6-10 à B-1730 Asse. Si la solution proposée par Credimo ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances (info@ombudsman-insurance.be), Square de Meeûs 35 à B-1000 Bruxelles, www.ombudsman-insurance.be.

Autres informations pertinentes

Information

Les conditions générales sont disponibles gratuitement auprès de votre courtier et sur le site internet www.credimo.be. Chaque année, vous recevez, conformément à la loi, un relevé complet de votre contrat. Pour toutes autres informations relatives au produit, vous pouvez consulter le document "Fiche info".